



Adresse postale : Mairie de Myans

Mail : [gvmians73800@gmail.com](mailto:gvmians73800@gmail.com)

Web : <http://gv73800.e-monsite.com/>

## Informations inscriptions **saison 2022-2023**

**Les activités adultes et enfants se tiendront dans le respect des recommandations sanitaires du gouvernement et de la fédération EPGV.**

**Tarif pour la saison sportive : une trentaine de séances au minimum, de Sept à mi-juin,**

Yoga lundi soir : 135€

Gymnastique enfant mardi 17-18h : 75€

Gymnastique Adulte mardi matin 9-10h : 70€

Gym Tonique mardi soir **à confirmer 20-21h** : 70€

### **Séances d'essai et de découverte**

Nous proposons aux nouveaux adhérents deux séances d'essai gratuites.

### **Etalement du règlement**

Le règlement se fait avec un chèque à l'ordre de l'association GV Myans.

Il vous est possible de nous remettre votre règlement avec 2 ou 3 chèques pour un encaissement étalé sur 2 ou 3 mois.

### **Réductions**

A partir de la deuxième activité au sein d'une même cellule familiale, une réduction de 5€ par activité est accordée en cas d'inscriptions multiples. Exemples :

- Un adhérent pratique 2 activités ==> réductions de 5€ pour chaque activité soit 10€ au total.
- Les deux conjoints pratiquent chacun une activité ==> réductions de 5€ pour chaque activité soit 10€ au total.
- Les deux conjoints et un enfant pratiquent chacun une activité ==> réductions de 5€ pour chaque activité soit 15€ de réduction au total.

### **Inscriptions tardives**

Pour une inscription tardive (à partir du 1er Janvier), le tarif des activités est calculé au prorata du nombre de mois sur un total de 10 mois. Notez que le prix de la licence EPGV ne fait l'objet d'aucune réduction.

## **Licence EPGV 28€ (23€ pour les moins de 18 ans)**

Elle est obligatoire pour pouvoir pratiquer une ou plusieurs activités au sein de l'association GV Myans : elle est valable pour toute la saison sportive, de Septembre à Août de l'année civile suivante.

Cette licence ne concerne que les activités « adulte » (Yoga, Gym et Gym Tonique) car une licence spécifique EPGV est prise en charge par l'association pour la Gymnastique Enfant.

Si la licence a déjà été acquise dans le cadre d'une **autre association EPGV**, merci de nous fournir une copie par mail (gvmyans73800@gmail.com).

### **Assurance de base comprise dans la licence :**

Voir le détail dans le menu 7. Elle couvre la responsabilité civile et comporte un volet "individuelle accident" pour l'indemnisation des dommages corporels.

### **Assurance complémentaire FFEPGV I.A. SPORT+ :**

Voir le détail dans le menu 7. Cette assurance est optionnelle : elle renforce les garanties de l' "individuelle accident" fournie dans le cadre de la licence de base. Le coût annuel est de 10€.

### **Certificat médical pour les activités adultes : nouveauté septembre 2022**

Depuis le mois de septembre 2022, la Fédération EPGV a remplacé l'obligation de présentation d'un certificat médical (tous les 3 ans en cas de renouvellement) au profit d'un questionnaire de santé. Cette modification a été rendue possible par un nouveau texte législatif voté en 2021. Le certificat médical n'est obligatoire que si une ou plusieurs réponses au questionnaire de santé est / sont « oui ». Consultez la page consacrée spécifiquement à l'auto-questionnaire santé pour les majeurs, rubrique « 2- A propos de l'auto-questionnaire santé ».

### **Fiche sanitaire pour les activités adultes**

Comme l'an dernier, nous vous demandons de prendre connaissance de la fiche sanitaire qui décrit les précautions sanitaires pour la pratique des activités adulte. Nous vous demandons de nous la retourner datée / signée avec votre inscription.

### **Fiche Enfants**

Pour l'activité Gymnastique Enfant, nous demandons de préciser les modalités de dépose / départ des enfants, ainsi que les informations complémentaires éventuelles concernant l'enfant.

## Certificat médical pour la gymnastique enfants

Comme depuis l'an dernier, il n'est obligatoire que s'il y a une ou plusieurs réponses positives à l'auto-questionnaire de santé : consultez la page consacrée spécifiquement à l'auto-questionnaire de santé pour les mineurs, rubrique « 2Bis- A propos de l'auto-questionnaire de santé pour les mineurs ».

### Pour vous inscrire et payer (adultes et enfants) :

**Comme l'an dernier** : pour remplir le formulaire (un formulaire d'inscription pour chaque personne pratiquant une ou plusieurs activités), nous vous proposons de compléter vos informations directement sur des formulaires interactifs accessibles sur le site internet, rubriques :

1. Inscription Adultes
2. Inscription Enfants (voir ci-dessous les modalités particulières pour les enfants).

Vous les imprimez une fois remplis et vous nous les remettez avec votre / vos signatures.

### Calendrier des inscriptions et du règlement

Pour les **renouvellements (adultes et enfants)**, nous prendrons vos inscriptions dès votre **première séance**, merci d'avance, qu'on se le dise.

Pour les **nouveaux adhérents (adultes et enfants)**, nous proposons deux séances d'essai et nous vous demandons de revenir vers nous avec votre inscription au plus tard **après votre deuxième séance**.

### Modalités particulières d'inscription pour les enfants

1. Le nombre d'enfants sera limité à 12 dès les séances d'essai.
2. Les parents seront contactés début septembre afin de nous confirmer leur option et devront nous remettre impérativement la **fiche enfants** avant la première séance. Nous nous baserons sur l'ordre d'arrivée des options en juin et durant l'été s'il y a plus de 12 demandes.
3. En cas de désistement et s'il y a plus de 12 demandes, nous gérerons ensuite avec la liste d'attente.

L'inscription et le règlement se font avec la **fiche d'inscription Enfants**.